ACALEX
AVOCATS
CONSEILS
ASSOCIES

375 ter avenue de Navarre, – 16000 ANGOULÊME tél : 05 45 90 10 00
Email : d.soulat@acalex.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT
COMMUNE DE REIGNAC (16360)
MISE A PRIX : 31 000€



L'adjudication aura lieu à la barre du Tribunal Judiciaire d'Angoulême, au Palais de Justice de ladite ville, Place Francis Louvel, le MERCREDI **13 JANVIER 2027 A 09 HEURES 30**

A LA REQUETE DE :

La Société CREDIT LOGEMENT, Société anonyme au capital de 1 259 850 270 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 302 493 275, dont le siège social est 50 Boulevard de Sébastopol 75155 PARIS CEDEX 03
Ayant pour avocat constitué ***Maître Gabrielle GERVAIS de LAFOND***, membre de la SCP ACALEX, dont le siège social est 375 ter Avenue de Navarre - 16000 ANGOULEME
Ayant pour avocat plaidant ***Maître Carolina CUTURI-ORTEGA***, Avocat au barreau de Bordeaux, Associée de la SCP JOLY-CUTURI-WOJAS-REYNET, DYNAMIS AVOCATS, 27, rue Boudet CS 32048 – 33001 BORDEAUX CEDEX, Tel : 05.57.14.46.40, @ : cco@dynamis-avocats.com

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE :

Sur la commune de REIGNAC

- Maison sise REIGNAC(16360) 1 chemin des Vignes - les sables, cadastré section ZT numéro 153 (anciennement ZT numéro 111) pour 21a et 50ca

OCCUPATION : Les immeubles sont libres d' occupation

VISITES : CONTACTER la SELARL LAMOUROUX-DENIS ; commissaires de justice associés, 2 rue de Beaulieu BP 258 - 16000 ANGOULEME contact@lamouroux-denis.com Tél : 05.45.20.54.20

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de la Charente et le cahier des conditions de la vente peut être consulté par toute personne intéressée, soit au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Angoulême, Palais de Justice, Place Francis Louvel, soit au Cabinet de l'avocat poursuivant (dossier n° 260051) soit pour partie sur les sites internet avoventes.fr et www.acalex.fr

Les dispositions légales prévoient la nécessité d'un pouvoir écrit et d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3000€ pour tout acquéreur éventuel. Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

Pour extrait
Signé : Maître Gabrielle GERVAIS de LAFOND